

mercury



IHECS
INSTITUT DES HAUTES ETUDES
DES COMMUNICATIONS SOCIALES

FONDS D'AIDE
À LA MOBILITE ÉTUDIANTE
DE L'IHECS

FONDS D'AIDE À LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE POUR LES ÉTUDIANTS DE L'IHECS, APPELÉ «FONDS MERCURY»

MERCURE (rom.) / Hermès (gr.)

est le dieu des voyages, du commerce et le messager des autres dieux dans la Rome antique. Par extension, le nom de MERCURE est associé aux débuts de la presse périodique. Dans le domaine des arts plastiques, il est régulièrement présenté comme allégorie planétaire. Ses attributs traditionnels sont la bourse, le plus souvent tenue à la main, le pétase [chapeau rond], le caducée, les sandales ainsi qu'un coq et/ou un bouc. En anglais : MERCURY.

1. PRÉSENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Le Fonds MERCURY est créé à l'IHECS pour venir en aide, sous certaines conditions, à des étudiants de l'IHECS qui souhaitent effectuer un séjour de formation ou un stage académique dans un établissement de formation ou dans une entreprise/institution/organisation d'Europe, d'Amérique, d'Afrique ou d'Asie.

Le programme MERCURY, alimenté sur fonds propres de l'IHECS, vient donc en complément au programme ERASMUS de la Communauté européenne, au Fonds d'aide à la mobilité étudiante de la Communauté française de Belgique et aux aides ponctuelles accordées par le Conseil social de la Haute Ecole Galilée.

Le Fonds MERCURY s'inscrit dans une politique dynamique et volontariste de l'IHECS visant à accroître le rayonnement international de l'école et à développer des partenariats de qualité avec des Institutions à travers le monde, dans un esprit de réciprocité.

2. CONTEXTE

La mobilité étudiante a débuté à l'IHECS en 1986-1987. Les étudiants de la section Presse et Information en ont été les premiers bénéficiaires, grâce à l'engagement précoce de l'IHECS sur le plan du journalisme européen.

L'IHECS figure en effet parmi les co-fondateurs de l'EJTA (European Journalism Training Association) dont les statuts ont été élaborés à Bruxelles en 1990. Le Prof. John VAN TIGGELEN a assuré la présidence de cette association pendant plusieurs années et l'IHECS est toujours un membre actif. Dès 1986-1987, l'IHECS s'est également engagé dans le programme ERASMUS de la Communauté européenne, encore à ses débuts.

Par la suite la mobilité ihecsienne a évolué dans deux directions :

1. L'augmentation du nombre d'établissements partenaires.
2. L'extension de la mobilité internationale aux autres sections (RP, PUB, ASCEP).

Aujourd'hui, la mobilité internationale à l'IHECS, c'est :

- Une vingtaine de partenaires ERASMUS en Europe et dans le monde¹.
- Plus de 90 étudiants sortants et 25 étudiants entrants (chiffres 2010-2011).
- Une augmentation importante du nombre d'étudiants étrangers dans nos formations de 1er et de 2ème cycles, mais surtout dans les Executive Masters et certificats de l'IHECS.

¹ PARTENAIRES MOBILITÉ - IHECS 2010-2011

- **ERASMUS** : Allemagne (Dortmund) Universität Dortmund / Institut für Journalistik ; Allemagne (Tübingen) Eberhard Karls Universität Tübingen; Danemark (Århus) The Danish School of Journalism; Espagne (Barcelone) Universitat Autònoma de Barcelona; Espagne (Madrid) Universidad Complutense Madrid; Espagne (Valence) Universidad de Valencia; Finlande (Jyväskylä) University of Jyväskylä; France (Bordeaux) Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 - IUT; France (Clermont Ferrand) Université Blaise Pascal Clermont II; France (Nancy) Université Nancy 2; France (Paris) Centre de Formation des Journalistes (CFJ) de Paris; Grande Bretagne (Cardiff) Cardiff School of Journalism, Media and Cultural Studies; Hongrie (Szeged) University of Szeged; Irlande (Dublin) Dublin Institute of Technology; Italie (Rome) Libera Università Maria SS. Assunta; Pays-Bas (Utrecht) Hogeschool van Utrecht ; Pays-Bas (Zwolle) Windesheim University of Applied Sciences; Portugal (Lisbonne) Escola Superior de Comunicação Social; Roumanie (Bucarest) Université de Bucarest ; Roumanie (Cluj) Babes-Bolyai University Cluj-Napoca; Suède (Göteborg) University of Gothenburg

- **ERASMUS BELGICA** : Antwerpen : Plantijn Hogeschool van de Provincie Antwerpen ; Brussel: ERASMUSHOGESCHOOL; Kortrijk : HOWEST (Hoogeschool West-Vlaanderen); Mechelen: LESSIUS Mechelen

- **ÉCHANGES HORS EUROPE** : Canada (Québec) Université Laval ; Russie (Moscou) M.V. Lomonosov Moscow State University; Equateur (Quito) Universidad San Francisco de Quito

- Des missions d'expertise et de formation à l'étranger (notamment pour des opérateurs comme WBI, l'AUF, la Fondation Anna Lindh, la Fondation pour le progrès de l'homme...)
- Des activités de formation continue pour des groupes de stagiaires étrangers.
- Des modules de formation à l'Europe organisés par l'IHECS à Bruxelles pour le compte d'écoles de journalisme étrangères.
- L'implication des enseignants et des étudiants dans des réseaux européens (ex. Micro-Europa, le réseau européen des radios-campus d'étudiants en journalisme social européen, le site de débat Social European Journalism).
- L'accueil de chercheurs étrangers.

L'IHECS souhaite aujourd'hui offrir la possibilité à ses étudiants de partir vers des destinations autres que celles de l'Europe de Bologne.

Quelles sont les retombées du programme MERCURY pour l'IHECS ?

Le programme MERCURY est créé dans un esprit de bénéfices réciproques pour les étudiants et pour l'IHECS.

Pour l'école, les retombées s'expriment principalement en termes de positionnement international et d'image :

- Renforcement de l'ancrage international de l'IHECS et de son rayonnement.
- Promotion de l'image de l'IHECS et de son offre de formation à l'étranger par le biais d'« étudiants ambassadeurs de l'IHECS » (cfr infra).
- Renforcement en interne des politiques mises en place par Bologne et par la Communauté française.
- Identification de nouveaux partenaires internationaux. Les étudiants peuvent se voir confier une mission exploratoire.
- Promotion des Masters, des Executive Masters européens et de la formation continue de l'IHECS à l'étranger.

... et les retombées pour l'étudiant :

- Compléter sa formation académique par une expérience internationale ciblée.
- Profiler sa carrière professionnelle future.
- Se spécialiser dans un secteur pointu, inexistant à l'IHECS ou en Belgique.
- Développer ses compétences linguistiques.
- Se confronter à d'autres cultures de communication.
- Développer ses aptitudes à communiquer à l'étranger, en tant qu'« ambassadeur de l'IHECS ».

Les mobilités MERCURY sont pleinement reconnues et créditées par l'IHECS au titre d'activité de formation (cours ou stage).

3. INSTITUTIONS D'ACCUEIL

Le Fonds MERCURY est affecté en priorité à la mobilité hors-ERASMUS, c'est-à-dire vers des destinations non éligibles dans le cadre du programme de la Communauté européenne (ex. Canada, Etats-Unis, Amérique insulaire, Amérique latine, Afrique, Asie).

Le Fonds peut également venir en appui pour le développement de nouveaux partenariats académiques au sein de l'Union européenne. Ces partenariats sont appelés à figurer par la suite dans la liste des établissements partenaires ERASMUS de l'IHECS, s'ils répondent aux critères habituellement fixés par l'IHECS en matière d'échange ERASMUS, à savoir :

- l'adéquation avec les exigences académiques de l'IHECS en termes de cours ou de stage ;
- l'excellence dans le domaine de la formation, de la recherche ou de l'action en communication ;
- la capacité à entrer dans un partenariat durable avec l'IHECS ;
- la fiabilité institutionnelle, académique et administrative.

Enfin, le Fonds MERCURY peut également venir en appui financier des bourses ERASMUS existantes, à titre exceptionnel lorsque les montants alloués par l'Agence Nationale Erasmus et la Communauté française ne permettent pas de couvrir les besoins minima.

Pour pouvoir bénéficier d'une bourse MERCURY (Mobilité-cours), il faut que l'institution d'accueil ait été préalablement agréée par l'IHECS. Cette agréation est nécessaire pour garantir la légalité du séjour de formation et sa reconnaissance académique (ECTS). Par institution d'accueil, on entend, selon les termes de l'art. 29 § 1^{er} du décret du 31 mars 2004, des « institutions ou personnes morales issues du monde scientifique, éducatif, professionnel et culturel ».

Compte tenu des règles spécifiques de reconnaissance académique, il convient donc de distinguer des modalités propres pour la mobilité-cours et pour la mobilité-stage.

MOBILITÉ-COURS

Dans le cas d'un séjour de formation ("Residential programme") au sein d'une institution d'enseignement supérieur (université ou école supérieure), une convention est obligatoire pour garantir la reconnaissance académique. Cette convention garantit par ailleurs que des frais d'inscription ne seront pas réclamés aux étudiants par l'établissement d'accueil.

S'il s'agit d'un établissement dans un pays hors-Erasmus, une convention particulière doit être établie.

Pour les établissements des pays non-Erasmus, l'IHECS constituera progressivement une liste d'établissements éligibles d'office au Fonds MERCURY (Exemple : Université de Laval, Lomonosov Moscow State University).

² ERASMUS - À ce jour, 46 États sont actuellement engagés dans le processus de Bologne: Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Monténégro, Moldavie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Vatican, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

L'IHECS veillera à établir avec ces partenaires sélectionnés des accords à caractère plus structurel et récurrent. S'il s'agit d'un établissement d'enseignement supérieur éligible au programme ERASMUS de l'Union européenne², la convention est établie sur le modèle habituel.

MOBILITÉ-STAGE

Dans le cas d'un stage (Internship) au sein d'une entreprise ou organisation, en Europe ou hors-Europe, une convention de stage est requise, sur le modèle habituel des conventions de stage de l'IHECS.

Dans la mesure où le programme MERCURY ne couvre que des séjours d'un quadrimestre, la mobilité-stage n'est accessible qu'aux étudiants de MA2.

4. ETUDIANTS ÉLIGIBLES POUR UNE BOURSE MERCURY

Pour bénéficier d'une bourse MERCURY, les conditions suivantes doivent être remplies :

- L'étudiant doit avoir le statut d'étudiant régulier finançable de l'IHECS pendant l'année académique durant laquelle se déroule le séjour à l'étranger. Les étudiants de 1^{ère} et de 2^{ème} années du Baccalauréat ne sont pas éligibles. Contrairement à la mobilité ERASMUS, la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne participant au programme ERASMUS n'est pas requise.
- L'étudiant doit partir vers une destination non reprise dans les programmes de mobilité ERASMUS déjà en place à l'IHECS (sauf dérogation).
- Le séjour doit avoir une durée d'un quadrimestre.
- La période d'étude ou de stage à l'étranger doit faire partie intégrante du programme d'études de l'IHECS. Elle fait l'objet d'une reconnaissance académique complète analogue au programme ERASMUS.
- Est prioritaire l'étudiant qui n'a pas bénéficié précédemment d'une bourse ERASMUS ou ERASMUS BELGICA, ou d'aide du même type (ex. G.D. de Luxembourg, Suisse). Cette priorité n'est pas d'application pour les demandes de mobilité-stage.

L'octroi d'une bourse MERCURY est conditionné au respect des normes en vigueur dans l'enseignement supérieur (contrat, rapport Erasmus, reconnaissance académique, ECTS...)

5. CRITÈRES DE SÉLECTION

L'IHECS sélectionne les étudiants bénéficiaires en fonction :

- de la qualité du programme ou du stage proposé et de sa pertinence;
- de la qualité du parcours académique (n'entrent pas exclusivement en ligne de compte les pourcentages globaux, mais aussi, le cas échéant, les résultats ponctuels dans telles disciplines jugées déterminantes par rapport au projet de mobilité);
- de la motivation personnelle et professionnelle et de la capacité d'autonomie ;
- d'une bonne connaissance active et passive de la langue du pays d'accueil (attestée, le cas échéant, par les résultats en langue à l'Ihecs) ;
- de l'aptitude à représenter l'IHECS en qualité d' « étudiant ambassadeur » ;
- d'une répartition équilibrée entre les sections ;
- d'éléments financiers apportés, le cas échéant, à l'appui de la demande (étudiant boursier, étudiant de condition modeste, étudiant bénéficiaire d'une aide sociale, étudiant socio-économiquement défavorisé, situation de famille, faiblesse ou précarité des revenus, coût de logement, coûts imprévus...).

Un avis pourra être demandé au Conseil social de l'IHECS. La politique de l'IHECS en la matière s'inscrit dans la cadre du décret du 18 juillet 2008 démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur.

Les demandes sont évaluées selon la même procédure que les étudiants ERASMUS, c'est-à-dire par un Comité de sélection constitué du directeur du département IHECS International & Formation continue et de responsables des sections. Les étudiants non sélectionnés disposent d'un droit de recours auprès de la direction de l'IHECS.

6. DOTATION ET MONTANTS DES BOURSES

DOTATION

Le Fonds MERCURY bénéficie d'une dotation sur fonds propres de l'IHECS, proposée annuellement par les autorités de l'IHECS et le CA de HEG à l'approbation de l'Assemblée Générale, lors de l'approbation des budgets annuels.

MONTANTS DES BOURSES

Les bourses MERCURY sont destinées à couvrir une partie des coûts de mobilité, à savoir, selon les cas, des frais de déplacement et des frais de séjour. En tant que complément d'aide à la mobilité, elles ne permettent donc pas de couvrir l'intégralité des frais liés à un séjour à l'étranger.

La bourse MERCURY est composée de deux parties :

1° **Une allocation de voyage** d'un montant forfaitaire (entre 50 et 300 €) qui est octroyée à tous les étudiants sélectionnés. Aucune démarche ni justification particulière n'est requise dans le chef de l'étudiant sélectionné.

2° **Une allocation de séjour** qui est calculée en fonction de la situation personnelle de l'étudiant. Un dossier est requis, avec les pièces justificatives de la demande. Le montant de l'allocation de séjour est précisé après examen de l'ensemble des demandes et répartition de l'aide disponible. L'allocation de séjour se situe ordinairement entre 300 et 800 €.

L'aide du Fonds MERCURY confère à l'étudiant un ensemble de droits et d'obligations. L'étudiant peut être contraint de rembourser tout ou partie des allocations :

- si la durée du séjour est inférieure à la durée initialement prévue, sauf cas de force majeure ;
- s'il ne présente pas les examens ou autres formes d'évaluation ou s'il ne remplit pas les conditions prévues pour l'évaluation du stage.

PROCÉDURE D'APPEL ET D'ATTRIBUTION

	STAGES	COURS
SÉANCE D'INFORMATION	mai	novembre
OUVERTURE D'APPEL	septembre	décembre
CLÔTURE D'APPEL	fin octobre	début mars
EXAMEN DES PROJETS (y compris les éventuelles agrégations de partenaires)	novembre	mars
DÉCISION D'ATTRIBUTION	début décembre	fin mars

7. « ETUDIANT-AMBASSADEUR » DE L'IHECS

Le Fonds MERCURY met l'accent sur le concept d' « étudiant-ambassadeur de l'IHECS ». Ce dernier est invité à (re-)présenter l'école à l'étranger.

A cette intention, l'IHECS lui remet un kit d'information comprenant brochures, programmes, DVD, film sur l'IHECS, ainsi qu'un Power-Point de présentation de l'école (qui sera disponible dans plusieurs langues : français, anglais, néerlandais, allemand et espagnol).

8. DEVEZ-VOUS SPONSOR OU PARTENAIRE DU PROGRAMME MERCURY DE L'IHECS

Outre les fonds propres affectés par l'IHECS au programme de mobilité MERCURY, des sponsors peuvent soutenir le programme par des dons ou du mécénat.

Par exemple :

- Parrainage financier d'un étudiant.
- Soutien financier à la mobilité d'un ou de plusieurs étudiants travaillant sur un projet commandité.
- Mission de développement.
- Travail d'enquête ou de reportage commandité.
- Soutien à un projet labellisé « MERCURY ».
- Association structurelle à un projet international en collaboration institutionnelle avec l'IHECS. L'IHECS cautionne dans ce cas le sérieux de la mobilité et en assure légalement l'encadrement et l'évaluation.
- Autre formule.

John VAN TIGGELEN

Directeur de l'IHECS

Mai 2011